



Commission scolaire
DES PHARES

Le Phare

Bulletin d'information

VOLUME 5 Numéro 5

Le 21 janvier 2003

Thérèse Martin, agente d'information

CONSEIL DES COMMISSAIRES

En ajournement de la séance ordinaire du 25 novembre, le Conseil des commissaires s'est réuni le 9 décembre dernier. Parmi les sujets à l'ordre du jour, on retrouvait l'adoption du Plan d'action 2002-2003 de la Commission scolaire des Phares, en lien avec la planification stratégique 2000-2005. Le document a été déposé au bureau de la Secrétaire générale pour consultation éventuelle et un tableau, qui résume les objectifs, les actions, les indicateurs de résultats et les échéances reliés au Plan d'action, a été distribué dans les établissements de la Commission scolaire. Nous consacrons un article au contenu du Plan d'action 2002-2003 dans la présente édition du journal *Le Phare*.

Dans un autre ordre d'idées mais toujours lors de la rencontre du 9 décembre, le Conseil des commissaires a résolu d'accorder à la municipalité de Saint-Anaclet un délai n'excédant pas le 31 août 2003 pour donner une réponse définitive à la Commission scolaire concernant son projet d'acquérir le pavillon L'Héritage. Rappelons que la Commission scolaire des Phares a demandé au Ministre de l'Éducation l'autorisation de vendre l'immeuble par voie de soumissions publiques et que les élus municipaux de Saint-Anaclet ont manifesté leur intérêt. Les autorités municipales de Saint-Anaclet avaient également demandé à la Commission scolaire de leur accorder un délai supplémentaire, afin de prendre une décision dans ce dossier.

En novembre 2000, le gouvernement du Québec adoptait le *Code de construction* qui a été par la suite appliqué pour l'ensemble des travaux de construction ou de transformation d'édifices publics. Certaines des nouvelles exigences qui apparaissent dans ce code impliquent des coûts supplémentaires pour un établissement scolaire, notamment l'article qui rend obligatoire l'installation de gicleurs dans les parties d'un bâtiment qui font l'objet de modifications. Ces coûts supplémentaires peuvent affecter de façon significative l'enveloppe budgétaire de la Commission scolaire des Phares pour les travaux de rénovation et de transformation des bâtiments. Les commissaires demandent donc au ministère de l'Éducation d'assurer

aux commissions scolaires le financement nécessaire pour se conformer aux exigences du *Code de construction du Québec*. Ils demandent également à la Fédération des commissions scolaires du Québec de faire les représentations nécessaires à cette fin auprès du ministère de l'Éducation.

À la suite d'études, de consultations, de rencontres avec les représentants de la municipalité de Bic et d'une assemblée d'information à l'intention des parents des municipalités de Bic et de Saint-Valérien, le Conseil des commissaires a résolu de proposer la fermeture du pavillon Sainte-Cécile, de Bic, dans le « *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2003-2004 à 2005-2006* », qui sera soumis à la consultation. La clientèle serait alors relocalisée au pavillon Mont-Saint-Louis à compter de l'année scolaire 2003-2004. Précisons également qu'un encadrement et un milieu de vie particuliers seraient offerts aux élèves du secondaire, à l'intérieur du pavillon Mont-Saint-Louis.

M^{me} Diane D'Astous a été nommée directrice par intérim de l'école de l'Estran, pour la période du 6 janvier au 27 juin 2003. Notons que la directrice de l'école, M^{me} France Bélanger, est en congé sabbatique.

Le Conseil des commissaires a offert ses plus sincères condoléances aux membres de la famille de M. Patrick Nadeau, qui est décédé récemment. M. Nadeau était concierge à l'école Marie-Élisabeth.

Lors de la séance ordinaire du 16 décembre, le Conseil des commissaires a procédé à l'engagement de deux personnes, au sein du personnel professionnel. Il s'agit de M^{me} Micheline Boucher, engagée au poste d'« animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire », à 60% du temps, à l'école des Sources et aux écoles du Havre/Saint-Rosaire, des Merisiers, Boijoli et la Colombe. Par ailleurs, M^{me} Manon Tremblay a été engagée comme conseillère pédagogique en adaptation scolaire à temps plein.

Un plan d'action axé sur la réussite

Le Plan d'action 2002-2003 de la Commission scolaire, adopté par les commissaires et diffusé dans l'ensemble des établissements identifie des orientations, des objectifs et des actions concrètes à mettre de l'avant, en lien avec la planification stratégique.

La première grande orientation est d'accroître le niveau de formation des élèves et leur réussite scolaire, en se fixant des objectifs précis : augmenter les compétences des élèves et la diplomation, valoriser l'école et l'implication des parents, intervenir précocement auprès des jeunes, améliorer l'aspect relationnel des élèves, le milieu d'apprentissage et assurer l'accessibilité à la formation.

La deuxième orientation du Plan d'action va dans le même sens : qualifier les jeunes et les adultes selon leurs aptitudes et en vue de leur insertion sociale et professionnelle. L'amélioration de l'orientation scolaire et professionnelle, le développement d'alliances stratégiques et la valorisation de la formation professionnelle sont parmi les objectifs à atteindre. Diverses actions seront mises de l'avant pour atteindre ces objectifs, dont le développement de l'approche orientante.

La troisième orientation vise à assurer un support aux établissements pour leur permettre d'offrir un haut niveau de formation répondant aux besoins des personnes et d'une société du savoir en constante évolution. Une répartition équitable des ressources, la formation continue du personnel et une implication du milieu font partie des objectifs identifiés.

L'imputabilité est au cœur de la quatrième grande orientation. La Commission scolaire des Phares entend mettre en place des conditions et des moyens qui permettront l'exercice de l'imputabilité et se donne comme objectifs de développer l'évaluation institutionnelle, de s'assurer de l'application des encadrements, de participer aux évaluations ministérielles et de rendre compte à la communauté desservie.

Finalement, le Plan d'action 2002-2003 a comme orientation de maintenir ou d'améliorer le niveau des ressources indispensables à la qualité des services et à une saine administration de l'ensemble de la Commission scolaire. Les objectifs sont principalement de susciter l'intérêt concernant les fonctions de gestion, de faire les représentations nécessaires en matière de financement et d'actualiser la gestion documentaire.

Un tableau-synthèse de ce Plan d'action, de même qu'un document explicatif, sont disponibles au bureau de la Secrétaire générale de la Commission scolaire pour consultation. Ce Plan d'action va dans le sens de l'invitation qui avait été adressée par le directeur général, M. Paul Labrecque, à l'ensemble du personnel de la Commission scolaire, lors du rassemblement à l'occasion de la rentrée. « *Nous sommes invités non seulement à rendre la formation disponible et accessible, mais surtout à mettre tout en œuvre pour la réussite de tous les élèves.* »

Au Grand Défi

Huit jeunes impliqués dans des organismes communautaires

Un projet élaboré par une enseignante en adaptation scolaire qui complète actuellement une maîtrise en éducation, à l'UQAR, a mis à contribution huit élèves du Grand Défi. L'automne dernier, quatre équipes de deux élèves se sont ainsi impliquées au sein d'organismes du milieu. Ces jeunes ont découvert en eux de nouvelles possibilités et de grandes forces.

Guylaine Pépin, enseignante en adaptation scolaire affectée à l'école Le Mistral, a mis sur pied ce projet dans le cadre de ses études à la maîtrise en éducation. Elle avait comme premier objectif de permettre à des jeunes de vivre une situation d'apprentissage en dehors des murs de l'école, en favorisant en même temps une ouverture sur la communauté. Au Grand Défi, quatre équipes de deux

jeunes ont été formées et durant 10 semaines, ces équipes ont donné de leur temps et de leur énergie à quatre organismes du milieu, à raison d'une demi-journée par semaine.

M^{me} Pépin a établi une collaboration avec quatre organismes : L'Arbre de vie, L'Entraide Le Rameau, le Comptoir du mercredi et le Centre d'entraide de Rimouski. Chaque mercredi, les jeunes consacraient donc une demi-journée aux activités de ces organismes. Les quatre équipes effectuaient des tâches variées mais qui avaient toutes comme point commun d'apporter de l'aide à des personnes du milieu (vêtements, soupe populaire, écoute, animation, etc.).

Les retombées positives de ce projet sont apparues rapidement. Des liens se sont tissés entre les jeunes et

les responsables des organismes. Ils ont appris à mieux se connaître et à s'apprécier mutuellement. L'aide apportée par les jeunes a été grandement appréciée au sein des organismes. De leur côté, les jeunes ont appris à se connaître davantage. « Certains ont découvert, par exemple, qu'ils avaient une grande capacité d'écoute. D'autres ont développé des talents d'animateurs. Ils ont acquis une plus grande confiance en eux-mêmes, ils se valorisent davantage et ont aussi, maintenant, une meilleure connaissance de leur milieu. »

Guyline Pépin analysera soigneusement les résultats de cette expérience, à la suite d'entrevues réalisées avec les jeunes participants et les enseignants, et compilera ces données dans son mémoire de maîtrise. « Nous avons aussi remarqué que le fait de permettre aux jeunes de sortir de l'école une demi-journée par semaine leur était bénéfique. Ils devenaient alors en mesure de dédramatiser certaines situations et étaient plus calmes et confiants », précise Mme Pépin.

Guyline Pépin tient par ailleurs à remercier la direction et les enseignants du Grand Défi pour leur très grande collaboration à la réalisation de ce projet.

La promotion de la formation professionnelle : une nécessité

En cette période de l'année, la formation professionnelle de la Commission scolaire des Phares entreprend le *dernier droit* de sa campagne promotionnelle dans le but de préparer ses cohortes pour 2003-2004. Je dis bien le *dernier droit* car avec une clientèle non-captive, la promotion est un souci omniprésent qui ne peut faire relâche. La fin d'une étape signifie, de facto, l'amorce de la suivante.

Ainsi, depuis le début de l'année, les deux centres de formation professionnelle ont uni leurs efforts :

- pour assurer une présence dans toutes les écoles secondaires (2^e cycle) de l'Est du Québec;
- pour visiter des écoles de la Côte-Nord et des Îles-de-la-Madeleine;
- pour s'impliquer lors de la journée *Cégep-Secondaire*;
- pour mettre en circulation 10 000 copies du prospectus de la Formation professionnelle;
- pour recevoir des jeunes dans le cadre de l'approche orientante;
- pour supporter les projets promotionnels issus des divers départements;

- pour s'impliquer lors d'activités régionales thématiques (ex. : Salon de l'automobile ou Carrefour agricole);
- et j'en passe...

En tant que membre du personnel, je compte également sur votre collaboration pour diffuser le message de la Formation professionnelle. En effet, les deux centres de formation professionnelle de Rimouski et de Mont-Joli offrent plus de 30 programmes de formation qui contribuent au développement de notre milieu. De plus, nos récentes relances nous indiquent que les taux de placement de nos diplômés sont très favorables (de l'ordre de 85%) et que, surtout, les jeunes trouvent de l'emploi en région.

Je tiens à remercier les proches collaborateurs de la Formation professionnelle pour les efforts investis dans le dossier de la promotion. Je tiens également à souligner l'implication de tout le personnel pour sa contribution à la valorisation de la Formation professionnelle et je vous invite tous à poursuivre la diffusion du message positif en ce sens.

Source : Serge-Éric Mercier, coordonnateur

Le Concours québécois en entrepreneurship s'adresse aux élèves jeunes et adultes

La 5^e édition du *Concours québécois en entrepreneurship* est lancée. Les écoles et centres de la Commission scolaire des Phares sont invités à présenter des équipes.

Le *Concours québécois en entrepreneurship* a pour mission de favoriser le développement de l'entrepreneurship au Québec en récompensant les initiatives et la création d'entreprises. Le concours comprend deux volets : l'entrepreneuriat étudiant et la création d'entreprise. Le volet de l'entrepreneuriat

étudiant s'adresse à des élèves qui souhaitent développer leurs habiletés entrepreneuriales. Les élèves participants peuvent élaborer des projets dans l'un des secteurs suivants : mise sur pied d'une petite entreprise en milieu scolaire ou autre, création d'une coopérative ou organisation d'une activité à caractère pédagogique, sportif ou culturel. Les élèves inscrits dans une école primaire ou secondaire ou dans un centre de formation sont admissibles, comme leurs collègues du cégep et de l'université.

De nombreux prix seront remis aux gagnants qui seront reconnus sur la scène régionale et nationale. Les écoles qui présentent des candidats peuvent également bénéficier d'une *mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat* qui permet le versement d'un montant de 50 \$ par élève, pour un maximum de 15 élèves par groupe de participants.

L'inscription au concours se fait directement sur le site Internet, à l'adresse www.concours-entrepreneur.org.

Pour obtenir plus de renseignements sur le concours ou pour compléter la procédure d'inscription, on peut contacter M^{me} Nellie Deschênes, au Centre administratif de la Commission scolaire (pour les élèves du primaire et du secondaire) ou M^{me} Marthe Pinel, au Centre de formation Rimouski-Neigette (adultes et formation professionnelle). Les dossiers de candidature, en 5 exemplaires, doivent être expédiés à Nellie Deschênes ou Marthe Pinel avant le 31 mars 2003.

À l'école de La Rivière Des étincelles dans les yeux!

Une récente pratique d'incendie a été particulièrement riche en enseignement pour les élèves de l'école de La Rivière, à Sainte-Angèle. Pour assimiler les règles de prévention, ces élèves ont bénéficié de l'intervention des pompiers volontaires du milieu. En plus d'inciter les élèves à être vigilants devant une situation d'urgence, l'intervention des pompiers a également fait découvrir aux jeunes les qualifications requises pour exercer ce métier.

Après cet exercice, quelques-uns ont formulé le désir d'exercer le métier de pompier ou pompière. Des projets qui ont amené plusieurs membres du personnel de l'école à se demander si ces étincelles imaginaires auraient, par hasard, enflammé le cœur des jeunes vers un avenir de sauveteurs... De vifs remerciements ont été adressés aux pompiers ainsi qu'aux autorités municipales de Sainte-Angèle qui ont permis d'organiser cette activité.

Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation

Désormais, en éducation, au Québec, la troisième semaine de février sera désignée « *Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation* » et ce, tant aux niveaux primaire et secondaire que collégial. Cette semaine se déroulera pour la première fois du **17 au 21 février 2003**, avec l'intention de mettre en évidence le travail des professionnels de l'éducation. Différentes activités de promotion et d'information souligneront cet événement au plan local, sur la scène régionale et jusqu'à l'échelle nationale.

La Commission scolaire emploie une cinquantaine de professionnelles et professionnels répartis dans une douzaine de corps d'emplois différents. Psychologues, conseillers pédagogiques, travailleurs sociaux ou conseillers en orientation sont déjà des fonctions familières en éducation. Mais la Commission scolaire compte également sur des analystes en informatique, un agent de gestion financière et une bibliothécaire, entre autres.

Bien que les compressions exercées en éducation ces dernières années aient affecté assez durement les ressources professionnelles en milieu scolaire, la Réforme engagée et les volontés ministérielles exprimées semblent désormais reconnaître l'importance du rôle des professionnelles et

professionnels en milieu scolaire et leur réserver la place qui leur revient. Les rôles exercés par les professionnelles et professionnels sont des compléments incontournables quand il est question d'assurer la formation globale de l'élève : s'assurer de la qualité et de la pertinence des équipements et logiciels informatiques utilisés, animer les milieux et former les jeunes à l'engagement communautaire, élaborer ou mettre à jour des programmes de formation, s'assurer que chaque élève reçoit les services pédagogiques et personnels les plus pertinents à sa situation, mettre en place des plans d'intervention concertés avec les autres intervenants du milieu, animer la vie étudiante d'une école ou d'un centre, aider les jeunes à réaliser pleinement et harmonieusement leurs projets d'avenir.

Ce sont là autant d'exemples de tâches qui occupent le quotidien des professionnels en milieu scolaire auprès de chaque génération d'élèves qui leur est confiée et ce, en concertation avec les autres agents de l'éducation que sont les parents, les enseignants, les cadres scolaires, les directions d'établissement et le personnel de soutien.

Guy Guérin, président SPPEBSL
(Pour les professionnelles et professionnels de l'éducation de la C.S. des Phares)